

## Conclusion

---

La région urbaine lyonnaise constitue la seconde métropole française, forte de près de trois millions d'habitants. Les agglomérations de Lyon et Saint-Etienne constituent le cœur de ce territoire métropolitain dont l'un des atouts majeurs repose sur les pôles urbains et économiques structurants que sont les agglomérations de la porte de l'Isère, de Vienne, de Villefranche-sur-Saône, de Roanne et de Bourg-en-Bresse.

### Un processus de coopération en marche

Ce territoire bénéficie d'une longue expérience de concertation métropolitaine initiée par l'Etat dès les années 1970, puis développée par les grandes collectivités (Agglomérations, Départements et Région) au sein de la RUL à partir de 1989.

La démarche de coopération métropolitaine s'est donc inscrite dans un processus en marche et s'est adossée à des stratégies partagées (charte RUL 2010, Forums de la RUL, DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise...). Elle est intervenue au moment où les élus de la RUL exprimaient leur volonté de traduire en actes concrets ces stratégies partagées, au travers d'actions ciblées. La démarche de coopération métropolitaine aura donc été l'occasion, pour la RUL, de conserver un temps d'avance dans sa progression vers une gouvernance de l'espace métropolitain.

### Un retour d'expériences positif

Cette démarche conduite au sein d'une candidature commune portée par le réseau des villes-centres et grandes agglomérations de Rhône-Alpes, la RUL et le Sillon Alpin, et soutenue par la Région Rhône-Alpes, apporte un retour d'expériences positif.

- Elle confirme la pertinence de raisonner en terme de territoire métropolitain. C'est en effet l'échelle qui permet de conjuguer les enjeux de rayonnement et de qualité de vie. En ce sens elle conforte la RUL dans sa mission pour l'émergence d'une culture métropolitaine (en élargissant cette action aux conseils de développement par exemple) ;
- Elle a permis de mieux identifier et d'initier les synergies avec les autres échelles de coopérations : pôles de compétitivité, accessibilités internationales, enseignement supérieur et recherche... sont abordés comme des enjeux communs au réseau, à la RUL et au Sillon Alpin.
- La démarche de coopération métropolitaine a été également l'occasion de procéder à des échanges d'expériences avec le Sillon Alpin, comme dans le domaine des transports collectifs ou du tourisme urbain.
- Enfin, la démarche démontre l'intérêt de conduire des projets traduisant de manière concrète les stratégies partagées, et porteurs d'effet d'entraînement sur les dynamiques métropolitaines. Dans cette voie, voulue par les élus de la RUL, l'association confirme sa capacité à jouer un rôle d'incubation de projets.

Le projet de centrale de mobilité Multitud' constitue l'exemple le plus avancé puisque le passage de relais a été réalisé entre la RUL et la Région en partenariat avec les autres AOT. D'autres projets engagés dans le cadre de la démarche de coopération arrivent à maturité et devront trouver leur financement notamment dans le cadre du contrat de projet 2008-2013 : la mise en place de la tarification multimodale zonale, les mises en réseau dans le domaine du tourisme et de la culture dont l'opération sur le patrimoine XXème qui est la plus aboutie, la mutualisation des observatoires économiques...

---

### Progresser encore . . .

Les grandes collectivités de la métropole lyonnaise (Agglomérations, Départements et Région) ont su se doter très tôt d'un outil de concertation et de coopération original en raison de sa souplesse et de sa capacité à initier et à animer des partenariats (AOTC, Agences de développement économique, observatoires économiques, acteurs culturels et touristiques, conseils de développement).

Deux questions importantes se posent pour gagner en efficacité :

La mobilisation des moyens humains nécessaires à la mise en œuvre des coopérations (moyens propres à la RUL, mais aussi mobilisation de l'ingénierie des partenaires) . Ce volet doit être présent dans les négociations du volet territorial du contrat de projet Rhône-Alpes pour 2008-2013.

La recherche d'une articulation optimale entre la RUL et les autres scènes métropolitaines qui s'accordent sur les fondamentaux de la vision métropolitaine : pilotage de la Directive Territoriale d'Aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise et démarche interSCOT notamment.

## Tableau synoptique des actions de coopération métropolitaine de la Région urbaine de Lyon

(ce tableau ne reprend pas les actions portées par le Réseau des villes)

				Enjeux de gouvernance			
Orientations stratégiques	Axes de travail	Acquis de la démarche	Actions ou perspectives	Articulation avec le Réseau	Echange d'expérience des acteurs du territoire	Mobilisation des acteurs du territoire en mode projet	
Pour une région économique de Lyon, motrice et rayonnante en Europe	Les pôles de compétitivité : une opportunité pour la région économique de Lyon		Assurer le bon couplage entre la croissance des pôles et les autres filières  Mieux intégrer les PME dans le processus d'innovation globale	●	●	●	
	Un pôle d'enseignement et de recherche structuré, complément nécessaire aux stratégies d'innovation et d'attractivité		Favoriser un rapprochement des PRES de Lyon et de Saint-Etienne		●		
	Un schéma de promotion économique : facteur d'attractivité économique et atout pour le rayonnement international	Production d'un discours commun au travers de documents de promotion partagés : - Région économique lyonnaise («entrez dans le réel») - Gamme des parcs d'activités d'envergure métropolitaine	Elargir la démarche de promotion aux filières et compétences distinctives (logistique, agro-alimentaire, industrie du sport et des loisirs)  Mettre en place un plan d'actions communes de promotion et de prospection		●		●
	Un schéma de cohérence de la logistique : pour une stratégie d'accueil ciblée des activités logistiques	Schéma de cohérence de la logistique 2005 - 2020	Initier une réflexion globale sur les besoins en matière d'équipements d'intermodalité  Renforcer le cluster logistique  Constituer une veille stratégique sur la filière		●	●	●
	Un dispositif d'observation en réseau pour mieux évaluer les dynamiques du territoire et orienter l'action	Définition des besoins d'observation	Identifier les moyens nécessaires et les modalités de travail collectif  Fonder un outil d'aide à la décision	●	●		●
	Le projet-pilote des «utopies réalisées» sur le patrimoine architectural du XX <sup>e</sup> siècle	Définition de la stratégie marketing (positionnement, clientèles-cibles, plan d'actions)	Elaboration et mise en marché du produit de tourisme culturel				●
Culture et tourisme urbain, un enjeu de rayonnement international et de loisirs métropolitains	Identification des axes stratégiques de développement du tourisme métropolitain	Confronter au marché des propositions de positionnement  Mettre en place de nouvelles actions opérationnelles de mise en réseau	●	●	●		

Enjeux de gouvernance

Orientations stratégiques	Axes de travail	Acquis de la détermination	Actions ou perspective	Articulation avec le Réseau	Echange d'expérience avec le Sillon Alpin	Mobilisation des acteurs du territoire	Passage en mode projet
Favoriser l'accessibilité internationale et la fluidité interne des déplacements pour une aire métropolitaine lyonnaise plus performante	Favoriser le développement de la plateforme aéroportuaire Lyon-Saint Exupéry	Soutien et contribution de la RUL aux actions du Réseau : stratégie collective de soutien au développement de l'aéroport, complémentarité avec les autres plateformes, amélioration des dessertes TC de la gare de Saint Exupéry		●	●		
	Renforcer le maillage intercités	Soutien et contribution de la RUL aux actions du Réseau : renforcer les liaisons ferroviaires entre Lyon et Saint-Etienne, et les étalles ferroviaires des deux villes		●	●		
	Coordonner les transports collectifs à l'échelle de la région urbaine						
	MULTITUD, de l'information à la centrale de mobilité, partager et rendre accessible l'information	Guide et carte papier Site internet portail : <a href="http://www.multitud.org">www.multitud.org</a> Passage de relais à la Région et aux AO	Déployer le système Internet (fiches horaires et calculs d'itinéraires)		●	●	
	Vers une «carte orange métropolitaine», organiser une offre tarifaire et billettique intégrée	Validation d'un scénario de découpage en zones, dit «système alvéolaire»  Déclinaison d'une gamme et d'un mode de calcul tarifaire	Examiner les conditions de mise en œuvre fonctionnelles et techniques de ce dispositif  Imaginer et déployer les «moyens communs»		●	●	●
La question d'une organisation institutionnelle pour mettre en œuvre et gérer les projets d'intermodalité		Etudier l'hypothèse d'un syndicat mixte type loi SRU			●	●	
Choisir un mode de développement métropolitain durable	Diagnostic, prospective, planification et aménagement de l'espace métropolitain	Démarche «inter-Scot» Elaboration de figures métropolitaines et d'une veille prospective  Ecriture d'un chapitre commun des Scot et d'un livret métropolitain			●		
Développement du sentiment d'appartenance métropolitaine	Les enjeux métropolitains du point de vue des citoyens	Mobiliser la société civile Dispositif d'échanges entre Conseils de développement			●		
	Développer l'inter-connaissance entre les territoires et leurs acteurs	Refonte du site internet de la RUL Publication des principaux indicateurs (cartes et données) Publication d'une lettre d'information	Poursuivre la dynamique de rencontres (séminaires, forums, événements, ...)		●		



## Carte d'identité de la RUL

- **Statut** : Association loi 1901
- **Date de création** : 1989
- **Mission** : animer la concertation, élaborer des stratégies, et initier des projets à l'échelle métropolitaine
- **Membres** : Grand Lyon, Région Rhône-Alpes, Saint-Etienne Métropole, Département de l'Ain, de l'Isère, de la Loire et du Rhône, communautés d'agglomération du Pays Viennois, de Villefranche-sur-Saône, du grand Roanne, de Bourg en Bresse et de la Porte de l'Isère.
- **Présidence** : Coprésidée par Gérard Collomb (président de la Communauté Urbaine de Lyon) et Jean-Jack Queyranne (président de la Région Rhône-Alpes). Le délégué des coprésidents est Jean Paul Bret
- **Instances décisionnelles** : Une assemblée générale, qui valide les grandes orientations et adopte le budget (les ressources de l'association proviennent des cotisations versées par ses membres fondateurs). Un comité d'orientation, qui définit le programme de travail de l'association (thématiques à aborder, études à engager, projet à mettre en oeuvre,...)
- **Effectif** : 4 personnes
- **Budget** : 711 000 euros (2005)



### Communications et publications :

- **Site internet** : [www.regionurbainedelyon.fr](http://www.regionurbainedelyon.fr)
- **Bloc-Notes de la RUL** (lettre d'information périodique)
- **Repères et tendances** (cartes et données socio-économiques)
- **Paroles d'Acteurs** (actes des forums et séminaires)

